

Robert-Jean DE VOGÜÉ 1896-1976



Robert-Jean de Vogüé est né le 3 août 1896 à Menetou-Salon (Cher).

Notable reconnu, le comte Robert-Jean de Vogüé est l'archétype du vichysto-résistant. Négociant en vin de champagne, directeur de la maison Moët-et-Chandon d'Épernay depuis 1930, secrétaire de la Commission spéciale de la Champagne délimitée créée en 1935, il a été nommé par le préfet [René Bousquet](#) en 1940 membre de la Commission administrative provisoire, puis en 1941 du Conseil départemental, créés par le gouvernement de Vichy pour se substituer au Conseil général de la Marne dissous.

En septembre 1940, il a fait partie du Bureau de contact composé de quelques représentants des négociants de champagne, qui a été institué pour entrer en rapport avec la puissance occupante. En novembre 1940, il siégeait au sein du Bureau national de répartition du vin de Champagne mis en place par le gouvernement de Vichy. En 1941, Robert-Jean de Vogüé a été nommé délégué général du Comité interprofessionnel du vin de Champagne (CIVC), représentant du négoce, désigné par le secrétaire d'État, ministre de l'Agriculture du gouvernement de Vichy.

Président du Groupement interprofessionnel patronal d'Épernay (GIPER), Robert-Jean de Vogüé a participé dès l'automne 1940 à la création d'une Maison du travail destinée conformément à la politique corporative de Vichy à regrouper les organisations patronales et ouvrières. En 1942, il a été l'initiateur avec Fernand Muls, président de l'Union locale des syndicats ouvriers, du Centre interprofessionnel et social d'Épernay (CIS), un des premiers à voir le jour dans la France de Vichy pour promouvoir la Charte du travail promulguée en octobre 1941.

C'est à la demande de Robert de Vogüé qu'en mars 1942 le préfet Bousquet, qui allait être nommé à Vichy secrétaire général à la Police, est intervenu pour faire libérer Gaston Martin interné au camp de Compiègne-Royallieu. Fondateur en 1927 du syndicat CGTU (Confédération générale du travail dite unitaire, née de la scission intervenue en 1922 au sein de la Confédération générale du travail dite réformiste).

des cavistes et secrétaire avant-guerre de la cellule communiste des cavistes d'Épernay, Gaston Martin avait été arrêté par la Police allemande en représailles après des attentats contre des soldats allemands à Chalon-sur-Saône et Montceau-les-Mines

En 1943, membre de *Saule*, sous-réseau d'*Éleuthère* dans la Marne, Robert-Jean de Vogüé a animé le groupe Ceux de la Libération (CDLL) d'Épernay, aux côtés de son secrétaire Henri Fignerol, Alfred Untereiner, en religion [Frère Birin](#), et Maurice Germain.

Le 24 novembre 1943, il a été arrêté par la Gestapo dans le bureau d'Otto Klaebisch *sonderführer* du champagne 3, boulevard Désaubeau à Reims. Le 29 novembre, Maurice Leflond, secrétaire du syndicat des cavistes a lancé un ordre de grève aux employés et ouvriers des sociétés vinicoles de Reims et d'Épernay pour protester contre cette arrestation. Son procès, que les Allemands ont voulu public, a eu lieu en février-mars 1944 à Reims dans la salle des criées de la Chambre des notaires, cours Langlet et non pas à Châlons-sur-Marne où siégeait habituellement le tribunal militaire allemand.

Le 7 mars 1944, au premier jour de son procès, Robert-Jean de Vogüé a confirmé les déclarations enregistrées à son insu à la prison de Châlons-sur-Marne, où il avait révélé à son voisin de cellule, Robert Tritant, chef du groupe CDLR (Ceux de la Résistance) comment il avait pris contact en octobre 1943 avec [Jean-Marie Docq](#), le secrétaire de la Bourse du travail de Reims et lui avait déclaré qu'il ferait le nécessaire « pour former une organisation qui ne soit pas dirigée contre les ouvriers ». Arrêté dans l'heure qui a suivi, Jean-Marie Docq a été interné à Compiègne puis déporté comme résistant le 4 juin 1944 au camp de Neuengamme (matricule 33 196). Il est décédé le 10 avril 1945 au camp-mouroir de Sandbostel.

Interrogé sur son activité au sein de Ceux de la Libération, Robert-Jean de Vogüé a déclaré que son organisation « n'était pas anti-allemande », qu'il désapprouvait les actes de sabotage, que certes son groupe « serait intervenu contre les Allemands au cas de reprise des hostilités lorsque les troupes anglo-américaines seraient arrivées, pour participer à la libération du territoire [...] mais que cela n'était pas son but principal qui consistait dans le maintien de l'ordre et non la défaite allemande ».

« Je m'efforçais de constituer le noyau d'une force antirévolutionnaire pour défendre le pays [...] Je n'avais alors aucune idée des groupes de résistance. Je n'avais en vue que l'après-guerre. Je n'envisageais aucun but précis en dehors de cela [...] Mon organisation n'était pas dirigée contre la puissance occupante. J'étais dominé par l'idée d'essayer de trouver une solution française aux problèmes intérieurs, qu'elle qu'ait été l'issue de la guerre. Je préférais m'exposer à avoir à m'expliquer avec les officiers allemands qui ont le sentiment de l'honneur plutôt que d'avoir à faire face sans organisation à des communistes ».

Condamné à mort pour aide à l'ennemi, Robert-Jean de Vogüé a été gracié, bénéficiant de multiples interventions, dont celle de l'ambassadeur de Suède et celle du gouvernement de Vichy dont René Bousquet ne faisait plus partie. Ce dernier

pouvait néanmoins encore plaider la cause du délégué du CIVC qu'il avait bien connu dans la Marne, auprès des autorités allemandes, de Laval ou auprès de Pétain lui-même. Robert-Jean de Vogüé a été interné en France puis déporté comme résistant le 27 juin 1944 dans les prisons de Karlsruhe, de Rheinbach, de Ziegenhain, et de Rheinberg, où il a été libéré le 3 mai 1945.

René Herr et Léon Leroy condamnés à mort en même temps que Robert de Vogüé ont été fusillés le 22 mars 1944.

Robert Tritant a été fusillé le 6 mai 1944.



Robert de Vogüé à son retour de déportation

Robert-Jean de Vogüé a été homologué FFC (Forces Françaises Combattantes) et DIR (Déporté-Interné-Résistant). Il a reçu le titre de CVR (Combattant Volontaire de la Résistance).

Après la guerre, lorsqu'à l'époque de la guerre froide, la scission est intervenue au sein de l'association des anciens déportés, Robert-Jean de Vogüé a adhéré à la FNDIRP (Fédération Nationale des Déportés et Internés Résistants et Patriotes) au côté des anciens résistants d'obédience communiste.

À Épernay, le nom de Robert-Jean de Vogüé, décédé en 1976, a été donné à une place de la ville où se dresse une stèle à son effigie.



Robert-Jean de Vogüé est décédé le 17 octobre 1976.

SOURCES

- SHD, Vincennes, GR 16 P 182891.
- ONACVG- 51, dossier CVR.
- Dossier De Brinon B8/70.
- *Livre-Mémorial des déportés de France*, FMD, 2004.
- Maître PELTHIER, *Les tribunaux militaires allemands*, monographie dactylographiée, non datée.
- Daniel PELLUS, *Les procès scandaleux en Champagne du Moyen âge à nos jours*, éditions Martelle, Amiens, 1995.
- Jean-Pierre HUSSON, *La Marne et les Marnais à l'épreuve de la Seconde Guerre mondiale*, Presses universitaires de Reims, 2 tomes, 2^e édition, 1998.
- Jean-Pierre HUSSON, " Le vin de Champagne à l'épreuve de l'occupation allemande 1940-1944 ", Communication présentée au Colloque international *Le vin de Champagne : histoire d'une politique économique des origines à nos jours* organisé par l'Institut historique allemand, l'IRCOM et le Centre Roland Mousnier (Université de Paris Sorbonne), à Paris et Épernay les 24 et 25 septembre 2005.
- Photos Jean-Pierre et Jocelyne Husson.

Jean-Pierre et Jocelyne Husson, *La Résistance dans la Marne*,
dvd-rom, AERI-Fondation de la Résistance et CRDP de Reims, 2013.
(Notice actualisée en 2024)

À partir de l'automne 1943, la Gestapo a procédé à de nombreuses arrestations dans l'interprofession du champagne pour « faits de résistance » et « intelligence avec les terroristes »,

Fin novembre 1943, au nom de l'Intersyndicat du Champagne, mouvement constitué à Épernay par des cavistes adhérents avant-guerre à la CGT confédérée, réformiste, qui avait adhéré à la Charte du Travail, Maurice LEFLOND a appelé les cavistes à se mettre en grève pour protester contre l'arrestation de Robert-Jean DE VOGÜÉ qui a été déporté et Paul CHANDON-MOËT condamné à mort, grâcié et déporté.